

## PROVINCE DE LIEGE BOURSES D'ETUDES DE FONDATIONS

Soit inséré aux Annexes du Mémorial administratif de la Province de Liège pour être AFFICHE par les Administrations communales, l'avis ci-après émanant de la Commission Administrative des fondations de Bourses d'Etudes de la Province de Liège

**La Commission provinciale des Fondations de Bourses d'Etudes informe les intéressés de la vacance des bourses ci-après pour l'année scolaire 2015-2016.**

	NOM DES FONDATEURS	Etudes voulues par Le fondateur	Nbr bour	Taux des bourses	Personnes appelées à la Jouissance des bourses
1	ANTEN-DEJARDIN-HENNAU-CERCLE ROYAL-CHANDEL Jean	Etudes secondaires	1	57,00€	Garçon peu aisé sorti des écoles communales de Hodimont. Garçon et fille nés ou domiciliés dans l'arrondissement de Verviers et sortis des écoles communales. Garçon et fille peu aisé de la ville de Liège. Jeune fille originaire de l'une des communes de l'arrondissement de Verviers (parents de condition modeste). Garçon et fille sortis des écoles communales de Pepinster par préférence, nés ou domiciliés à Pepinster.
2	ARNOULD	Etudes de médecine	1	62,00€	Garçons et filles sortant des écoles officielles de Polleur ou Dolhain
3	BALTIA	Etudes d'enseignement supérieur ou universitaire préparant aux carrières dans les pays en voie de développement	1	50,00€	Garçons et filles belges exclusivement originaires des territoires d'Eupen, Malmédy et Saint-Vith, par préférence.
4	BEAUJEAN	Toutes catégories d'études	1	72,00€	descendants de Antoine et Marie Anne Beaujean et Dame Elias. A défaut garçons et filles.
5	BORMANS	Humanités anciennes (secondaire général)	1	100,00€	Descendants d'Anne et Ida Bormans, soeurs du fondateur les autres membres de la famille ; les étudiants de Houtain l'Evêque. A défaut, pour un an à des Belges.
6	BOUHY	Etudes musicales ds un conservatoire	1	62,00€	Garçons et filles, belges exclusivement, domiciliés dans l'arrondissement de Verviers et plus spécialement dans la commune de Pepinster, par préférence.
7	COOLS Marcel	Toutes catégories d'études	1	37,00€	Garçons et filles sortant des écoles officielles de Flémalle-Haute
8	CROISIER	Humanités anciennes (secondaire général)	9	99,00€	Parents du fondateur. A défaut: garçons et filles de Terwagne, Noisoux, Vervoz et Ocquier.
9	DARGENT	Etudes universitaires, post-universitaires ou techniques supérieures	14	248,00€	Descendants des familles Joseph Dargent-Bernard ayant vécu à Flémalle-Grande et Nicolas Keuters Damry ayant vécu à Flémalle. Les enfants des parents francophones de Flémalle, Liège, de l'agglomération bruxelloise, de Wallonie.
10	DE BELLEFROID-HERMANS-VANDERVREKEN	Humanités anciennes, philosophie préparatoire à la théologie et théologie	1	50,00€	Parents ou descendants des fondateurs. A défaut : étudiants d'Eupen ou du diocèse de Liège.
11	DE DONNEA- DE LA MARTEAU-FANIEL-JANSSEN-ROUCHE-HEYNE-BIOLLEY-RAPPION-ROUCHET	Etudes secondaires	1	50,00€	Jeunes gens belges; descendants de Jean Bilquin et Marie Paquet; étudiants de Petit-Hallet; descendants de Leempulte-Bianin, bourgmestre de Huy; d'AnneJeanne Dubuisson, épouse Poncelet et ceux de ses soeurs; descendant de Gabriel et Martin Lebeau de Huy, cousins du fondateur; descendants de Jean-Nicolas Rouche et Marguerite Hurdebise; descendants d'instituteurs (trices) ayant professé dans le ressort principal de Huy ; descendants du fondateur Heyne; jeunes gens des paroisses de St-Remacle, Notre Dame, St-Antoine et St-Joseph de Verviers, St-Rémy à Huy ; à défaut: descendants du frère du fondateur Rappion Charles et de sa soeur Marie veuve de Jean-Regnier Deschamps; à défaut, garçons et filles belges, pour un an avec possibilité de reconduction.
12	DE MALMEDIE	Humanités anciennes, philosophie préparatoire et théologie	1	41,00€	Descendants des frères et soeurs du fondateur. A défaut: garçons et filles de Sprimont
13	DE SURET	Etudes secondaires	4	62,00€	Descendants de Charles de Liedekerke et de son épouse la Baronne de Suret. Nièce du fondateur par préférence. A défaut: à des Belges
14	DECHESNE	Etudes secondaires	1	37,00€	Descendants des 6 frères et soeurs du fondateur; à défaut: habitants de Montegnée
15	DELEIXHE-RENIER	Humanités anciennes théologie, droit, médecine ou techniques	2	83,00€	Descendants des frères du fondateur : Josse, Henri, Jacques, Mathieu et de sa soeur Marguerite épouse Herman Ghiot. A défaut : à des habitants d'Heure-le-Romain
16	DRESSE	Etudes normales	1	50,00€	Garçons et filles
17	DUBOIS	Toutes catégories d'études	1	82,00€	Jeunes gens nés et habitant à Thisne -Lez-Hannut
18	D'OYEMBUGGE	Humanités anciennes	1	62,00€	Parents du fondateur. A défaut: garçons et filles nobles de l'ancienne principauté de Liège.
19	FORGEUR	Etudes universitaires	1	50,00€	Parent du fondateur. A défaut : jeune homme domicilié à Liège
20	FOURNEAU	Etudes normales	1	30,00€	Jeune fille poursuivant des études d'institutrice dans une école de Liège
21	GRAFF	Etudes militaires, moyennes, professionnelles et normales	1	31,00€	Garçons et filles belges exclusivement, habitants de la commune de Heusy, de l'arrondissement de Verviers et de la Province de Liège ; Préférence pour descendants d'orphelins de la guerre 14-18.
22	HOSSET	Etudes secondaires, philosophie préparatoire et théologie, sciences	1	43,00€	Descendants du frère et de la soeur du fondateur, par préférence
23	HUBART-NAVEAU	Humanités anciennes	1	56,00€	Descendants des fondateurs- choraux des églises St Denis et Barthélemy à Liège - jeunes gens originaires de Viemme et environs
24	JARDON	Toutes catégories d'études	1	37,00€	Jeune fille de Herve
25	JORIS-WUIDART ALICE	Toutes catégories d'études	1	62,00€	Filles sortant des écoles primaires de Romsée.
26	LAMBINON	Humanités et beaux arts	1	50,00€	Jeunes gens nés à Liège.
27	LAPAILLE	Toutes catégories d'études	1	37,00€	Membres de la famille du fondateur.

28	LECLERCQ FELIX	Etudes techniques	1	31,00€	Etudiant habitant Verviers depuis 3 ans au moins, A défaut : dans l'arrondissement de Verviers
29	LECLERCQ-LIBERT	Humanités anciennes	2	62,00€	Descendants des frères et soeurs du fondateur; de Deschentines, Henri, Seny François. Les descendants des frères et soeurs de Baugniet André et Baugniet Ernestine, épouse de Rigobert Courtois ; de Berthels Lambert, de Kinart Antoine, de Dufays Dominique, de Vanderberwaer Gérard. Les descendants de Dubois Pierre-Joseph. A défaut: étudiant(e)s de Pellaines.
30	LEJEUNE	Etudes universitaires	1	174,00€	Garçons et filles nés ou domiciliés à Oison ; A défaut garçons et filles nés dans l'arrondissement de Verviers
31	LOVENS	-Humanités anciennes  -Etudes de philosophie et de théologie, droit, médecine	2  2	62,00€  186,00€	Parents du fondateur, moitié branche paternelle, moitié branche maternelle. A défaut: garçons et filles de Montzen et Hombourg alternativement
32	MAQUET	Etudes secondaires, supérieures ou universitaires	1	50,00€	Descendants du fondateur. A défaut : jeunes gens nés à Braives ou Avennes.
33	MULLENDORF	Etudes moyennes	1	32,00€	Jeunes hommes sortant des écoles primaires de Verviers
34	OLIVIER	Etudes universitaires et Beaux-Arts	1	31,00€	Garçons ou filles
35	SACRE	-Etudes secondaires -Etudes de philosophie préparatoire et théologie, études universitaires, droit, médecine, sciences	1 1	75,00€ 75,00€	Parents du fondateur, moitié branche paternelle, moitié branche maternelle. A défaut: garçons et filles de Herck-la-Ville, Barbrouck, Donck, Odeur, Kemexh ou du diocèse de Liège
36	TILMAN	Etudes secondaires	1	62,00€	Etudiant(e)s né(e)s à Chênée ou dans les communes limitrophes, par préférence sorti(e)s des écoles primaires de Chênée ou de Vaux-sous-Chèvremont
37	WILMOTTE	Médecine (vétérinaire de préférence)	1	37,00€	Parents du fondateur; A défaut: garçons et filles belges, pour un an, avec possibilité de reconduction

**Les demandes pour l'obtention des bourses doivent être introduites sur les formulaires adéquats qui peuvent être retirés au bureau de la Commission des Bourses d'Etudes.**

Elles doivent contenir les indications suivantes :

1. la désignation de la fondation (1<sup>e</sup> colonne) ;
2. les nom, prénoms et domicile exact du postulant, la profession de ses père et mère ou tuteur ;
3. le genre d'études que le postulant a entrepris ou qu'il se dispose à entreprendre (2<sup>e</sup> colonne) et la qualité en laquelle il sollicite la bourse (3<sup>e</sup> colonne) - (ex : Reuleaux, études secondaires ou universitaires - garçon ou fille).

Les demandes ainsi faites doivent être accompagnées de :

1. un extrait du registre de la population avec composition de ménage ;
2. un certificat de bonnes conduite, vie et moeurs de date récente ;
3. un certificat d'études de l'étudiant qui introduit la demande de bourse mentionnant le genre d'études et la classe pour l'année en cours (2015-2016) ;
4. un certificat d'étude des frères et soeurs de 18 ans ou plus de l'étudiant qui introduit la demande de bourse mentionnant le genre et la classe pour l'année en cours (2015-2016). Ne seront pris en considération que les personnes qui sont étudiantes ;
5. une photocopie de l'avertissement extrait de rôle des contributions exercice 2014 - revenus 2013 ;
6. toute pièce probante pour établir complètement, soit la parenté du postulant avec le fondateur de la bourse réclamée, soit des autres titres donnant droit à la jouissance des bourses (les extraits d'actes de l'état civil ou ceux d'anciens registres paroissiaux). Chaque postulant au titre de parent ou autre doit produire lui-même toutes les pièces probantes sans pouvoir en appeler au document ou acte qui pourrait se trouver en nos bureaux à la suite de demandes antérieures d'autres candidats au même titre. Les pièces probantes doivent être accompagnées d'un crayon généalogique complet indiquant leur parenté.

L'étudiant qui sollicite les bourses de diverses fondations devra adresser une requête séparée pour chaque fondation. Il devra joindre à l'une d'elles les pièces prescrites plus haut. Toute demande est strictement personnelle ; dans une même requête, ne peuvent donc figurer deux ou plusieurs candidats, même frères et soeurs.

Les demandes doivent être adressées avant le 31 octobre 2015, par courrier normal (pas de recommandé) au Secrétariat de la Commission provinciale des Fondations de Bourses d'Etudes de Liège, rue des Maraîchers, 17 à 4020 Liège, dont les bureaux sont accessibles au public du lundi au jeudi de 9 à 12 heures. Tel. : 04/343.52.74.

La Commission attire l'attention des intéressés sur le risque encouru pour les demandes arbitraires de bourses à l'obtention desquelles ils ne possèdent aucun des titres exigés.

**L'irrespect de la date du 31 octobre 2015 ainsi que la remise de tout dossier incomplet est sanctionné par l'écartement de la demande**

Les intéressés peuvent obtenir un exemplaire de la présente contre paiement de 1,22€ en TIMBRES POSTE.

Liège le 18 mars 2015, Par la Commission,  
La Secrétaire, Le Receveur, Le Président,  
M. SARTORI, J.-P. JOB, A. CORTIS.

**La Commission attire aussi l'attention de toutes les personnes animées d'intentions généreuses sur la possibilité de créer de nouvelles fondations par tous dons ou legs. Les intéressés peuvent s'adresser pour tout renseignement au secrétariat de la Commission**